

B1	Informations sur les États contractants	B1
SV	EL SALVADOR	SV

Informations générales

Nom de l'office :	Centro Nacional de Registros (CNR) Centre national des enregistrements (CNR) (El Salvador)
Siège et adresse postale :	1 ^a Calle Poniente y 43 Avenida Norte Número 2310, San Salvador, El Salvador
Téléphone :	(503) 2593 5151 , 2593 5444
Courrier électronique :	patentes@cnr.gob.sv
Internet :	www.cnr.gob.sv
L'office accepte-t-il le dépôt de documents par des moyens de télécommunication (règle 92.4 du PCT) ?	Non
L'office accepterait-il que soit produite, en cas de perte ou de retard du courrier, la preuve qu'un document a été expédié lorsque l'expédition a été faite par une entreprise d'acheminement autre que l'administration postale (règle 82.1 du PCT) ?	Non
Office récepteur compétent pour les nationaux d'El Salvador et les personnes qui y sont domiciliées :	Centre national des enregistrements (CNR) (El Salvador) ou Bureau international de l'OMPI, au choix du déposant (voir l'annexe C)
Office désigné (ou élu) compétent si El Salvador est désigné (ou élu) :	Centre national des enregistrements (CNR) (El Salvador) (voir la phase nationale)
El Salvador peut-il être élu ?	Oui (lié par le chapitre II du PCT)
Types de protection disponibles par la voie PCT :	Brevets, modèles d'utilité
Dispositions de la législation d'El Salvador relatives à la recherche de type international :	Néant
Protection provisoire à la suite de la publication internationale :	Néant

Informations utiles si El Salvador est désigné (ou élu)

Délai dans lequel le nom et l'adresse de l'inventeur doivent être communiqués si El Salvador est désigné (ou élu) :	Peuvent figurer dans la requête ou être communiqués ultérieurement. S'ils n'ont pas été communiqués dans le délai applicable selon l'article 22 ou 39.1) du PCT, l'office invitera le déposant à faire le nécessaire.
Existe-t-il des dispositions particulières relatives au dépôt de micro-organismes et autre matériel biologique ?	Oui (voir l'annexe L)